

2. Je mets entre les mains de Mr. l'Evêque de la Rochelle et de Mr. Mulot mes petits meubles et livres de mission pour l'usage de mes frères unis avec moi dans l'obéissance et la pauvreté, tandisqu'ils persévéreront à renouveler leurs voeux tous les ans, aussi pour l'usage de ceux que la divine Providence appellera à la même Communauté du St. Esprit.
3. Je donne toutes mes figures du Calvaire avec la croix à la maison des Incurables de Nantes.
4. Je n'ai point d'argent à moi en particulier, mais il y a cent trente cinq livres qui appartiennent à frère Nicolas de Poitiers; il faut les lui rendre.
8. Je donne trois de mes étendards à Notre Dame de Ste Patience à la Séguinière, les quatre autres à N. Dame de la Victoire à la Garnache et à chaque paroisse de l'Aunis, où le Rosaire persévérera, une des bannières du St. Rosaire.
9. Je donne à M. Bonny les six tomes de sermons de la Volpillière, et à Mr. Clisson les quatres tomes de catéchismes des peuples de la campagne.
10. S'il en est dû quelque chose à l'imprimeur, on le paiera.  
S'il y a du reste, il faudra rendre à Mr. Vatel ce qui lui appartient.
11. Si Mgr. l'Evêque le juge à propos. Voilà mes dernières volontés que Mr. Mulot fera exécuter avec un entier pouvoir que je lui donne de disposer comme bon lui semblera, en faveur de la Communauté du St. Esprit, des chasubles, calices et ornements d'église et de mission.  
Fait à la mission de St. Laurent sur Sèvre le 27 Avril 1716.  
Signé Louis Marie Grignon <sup>130)</sup>.

<sup>130)</sup> Besnard. Livre VIII.

<sup>131)</sup> Picot de Clorivière. p. 498.

Le lecteur peut se rendre compte des omissions commises par ces deux auteurs. Quand on réalise que Besnard date d'environ 1760, et Picot de 1785, on peut comprendre pourquoi ils ont laissé de côté p.e. l'article 7<sup>o</sup>, qui en soi est certainement très important, mais qui pour eux n'avait plus aucun intérêt.

Il lègue ses petits meubles et livres de mission, à ses Frères qui seront unis avec lui par les liens de l'obéissance et de la pauvreté, tandisqu'ils persévéreront à renouveler leurs voeux chaque année, comme aussi à ceux que la divine Providence appellera dans la suite à la même Communauté du S. Esprit.

Il donne sa Croix, et les figures du Calvaire de Pontchateau aux soeurs des Incurables de Nantes...

...ses Etendards, partie à Notre-Dame de Toute Patience, à la Séguinière et partie à Notre-Dame de la victoire à la Garnache...

Une de ses Bannières du Rosaire, à chacune des Paroisses de l'Aunis, où la pratique de réciter le saint Rosaire persévérera...

...ses Chasubles, Calice, ornements d'Eglise et de Missions, à la communauté du saint-Esprit. Il finit ce testament, en priant M. Mulot de vouloir le faire exécuter, sous le bon plaisir de Mgr. l'Evêque de la Rochelle <sup>131)</sup>.